

Tribune libre

Le mot de la majorité

Toujours soucieuse d'une gestion rigoureuse, soucieuse de désendetter le contribuable, soucieuse d'améliorer l'image de la Ville dans un contexte financier très difficile ; la municipalité s'efforcera à déployer tous ses moyens pour satisfaire ses concitoyens sans avoir recours à l'impôt ; un exemple :

Le site Matussièrre et Forest fut acquis précipitamment par l'ancienne municipalité sans en avoir analysé et mesuré les engagements en tenue de sécurité, de dépollution, de déconstruction, sans compter

l'aspect financier pour la collectivité. L'EPFL (Établissement Public du Foncier Lorrain) compétent dans le démantèlement de friches industrielles devait l'acquérir pour engager des travaux conséquents de déconstruction, afin de rendre le site exploitable dans le but de le restituer à la Commune.

Effectivement, trois ans plus tard, ce secteur industriel est désormais déclaré en zone inondable, de surcroît plus réexploitable sur la quasi totalité de sa superficie.

Face à cette problématique irréversible, la municipalité actuelle oeuvre ardemment à la déconstruction du site, afin d'atténuer la taxe foncière annuelle qui s'élève à 41 000 € et que la commune règle déjà depuis 3 ans. Le travail accompli par la municipalité va permettre d'obtenir un allègement considérable de cette taxe et ce dès 2016. L'économie engendrée sera transférée sur des travaux d'urbanisme, de réfection de voirie, tant attendus par les riverains.

Telle est la volonté, le travail assidu, de cette nouvelle Équipe Dynamique.

Les mots de l'opposition

Ensemble pour l'avenir

« À chacun sa vérité », dit le proverbe. Mais si deux vérités du même fait divergent, l'une est plus vraie que l'autre.

Ainsi, les collectivités s'accordent entre elles en signant des conventions qui valident les termes de l'accord.

Quand Rambervillers abandonne au Département le soin d'organiser le transport scolaire local, la majorité du Conseil sait qu'il n'y aura plus de transport scolaire à midi et à 13h l'an prochain et nous estimons, nous, que cette perte de service acquis depuis 40 ans par nos concitoyens mérite un refus : en vain.

Quand le quai de la Mortagne s'écroule lors de la remise en état du pont rue Carnot, M^{me} la Conseillère Départementale en charge du dossier affirme (réunion publique) que la facture sera réglée par moitié entre les deux

collectivités et M. le Maire dit en Conseil Municipal qu'il ne signera pas cet accord.

Quand la Commune doit signer convention avec la zC2R pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement destinée à financer le coût de l'usage de la piscine par les périscolaires, le Maire explique qu'il n'y avait pas d'accord dans les termes de la convention et qu'elle ne sera pas soumise au Conseil Municipal.

Que penser ? M. le Maire rappelle en Conseil l'ambiance délétère du dernier Conseil Communautaire. À qui la faute ?

Et toujours en fil rouge communal, une valse des adjoints et des délégations : 9 noms ont été appelés en 18 mois 6 ont été « élus » si on peut dire.

Et toujours une fâcheuse tendance à reporter la faute sur les fonctionnaires

qui ont cependant jusqu'alors donné entière satisfaction, usant à bon escient de leur devoir de conseil au service des élus et de la population.

L'un d'eux aurait mal tassé les ralentisseurs sur la D 159 bis, c'est pourquoi ils seraient disparus aussi rapidement ; en fait la pose de ceux-ci est soumise à autorisation préalable du département, non sollicitée.

Un autre fonctionnaire aurait « ... finalement obtempéré... ». Ce propos tenu par un Conseiller est déplacé : la personne incriminée n'a jamais mérité le moindre reproche.

Certaines vérités ne sont pas les nôtres, simplement.

F. JOB, JL GERARD,
M HUSSON, G KELLER.

Rambervillers Bleu Marine

municipal, il apparaît que plusieurs choses vont dans le bon sens, notamment la réduction des dépenses de fonctionnement. Cela étant nécessaire suite au désengagement de l'État qui est un véritable abandon des territoires et plus précisément des communes. Cependant, un peu plus de concertation

au sein du conseil municipal ne nuirait pas au débat. En effet, nous pensons à la pose de ralentisseurs sur la route départementale D159b à la hauteur de l'école Jules Ferry, ralentisseurs qui ont été démontés la semaine suivante, un débat préalable aurait pu éviter cela. Certaines décisions sont prises en comité

restreint (Maire et 2-3 adjoints), pour preuve l'article de Vosges Matin du 06/09/2015 sur la tentative de convention relative au soutien financier de la piscine municipale avec la zC2R.

Alain DUMET, Matthieu LAURENT.
Rambervillers Bleu Marine